

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 juin 2024	Le vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre à 18h33, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.
Date de convocation 17 juin 2024	<u>Étaient présents</u> : Cédric VIGUERARD, Anne-Sophie DE BESSES, Albert NANIYOULA, Carole HERVAGAULT, Léon TAISNE, Marie-Claude LAURET, Daniel BREINER, Ludovic GUIOT, Pascal MARIE, Corentin LECOMTE, Monique INFRAY, Maryvonne DAVOT, Arnaud DAMIEN, Philippe MAUGER, Nadine DESCHAMPS, Danielle BERTRE, Guy COTTREZ, Hervé LOUR (arrivée à 19h01), Chantal INFRAY
Nombre de Conseillers	<u>Étaient absents avec pouvoir</u> : Karine BOTTE à Danielle BERTRE, Anthony LE PENNEC à Anne-Sophie DE BESSES, Manuella FERREIRA à Maryvonne DAVOT, Mourad AFIF-HASSANI à Monique INFRAY
En exercice..... 27	<u>Était excusé</u> : Stéphane BREHAM
Présents 20	<u>Étaient absents</u> : Olivier MOHLO, William BERTRAND
Pouvoirs 04	<u>Secrétaire de séance</u> : Ludovic GUIOT
Votants 24	

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

24.51 - POLICE ADMINISTRATIVE INTERIEURE - Tirage au sort des jurés d'Assises 2025

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DCL/BCE/2024/567 du 19 mars 2024 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2025, il doit être procédé au tirage au sort des jurés d'assises.

Cet arrêté stipule que trois jurés doivent être désignés pour la commune de Pont de l'Arche. Cependant, et afin de se conformer à cet arrêté, il convient de désigner un nombre triple au nombre de sièges, **soit 09 au total**.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de procédure pénale,

Vu la circulaire préfectorale du 19 mars 2024 portant dispositions relatives à l'établissement de la liste annuelle du Jury d'Assises pour le ressort de la Cour du département de l'Eure,

Il a été procédé au tirage au sort, par système informatique, à partir de la liste électorale générale, des 09 personnes.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

N°	Nom-Prénom	Date de naissance	Adresse
1	BETTOLLO Clément	23/07/2001	1 rue Sainte Marie
2	BOSSON Amandine	29/05/1995	8 rue Jean Moulin
3	CABOT Mrie	21/03/1952	3 rue des Griottes
4	FAVRESSE Mauricette	02/02/1949	6 rue des Pervenches
5	OTERO Christophe	30/12/1968	6 rue Saint-Exupéry
6	PESQUER Roger	16/04/1973	32 rue des Châtaigniers
7	RENAULT Rémy	30/01/1949	22 A rue Abbé de Lanterie
8	THIBAUT Renée	02/02/1927	4 rue du Bon Air
9	VIEILLARD Nathalie	16/03/1963	39 Quai Maréchal Foch

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé avec nous au registre les membres présents.



Le/La secrétaire de séance



Certifié conforme et exécutoire
Le Maire de Pont de l'Arche.
Richard JACQUET